Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260706-3322643_STTRIM-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SEANCE du 6 juillet 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 30 juin 2026

Présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, BLANCHARD Fabienne, BREXEL Charlène, LENOIR Pierrick, ROCABOIS Tanguy, RONDEL Stéphane, SOULABAIL Alexandre VERON Maëva
Absents excusés : BLANCHARD Denis, CHEREUL Emeline, LE FEUVRE Bernard, LE GROS Alexis, POROTTO Mélanie

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme VERON Maëva a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

332.26.43

Objet : 7-5 – subvention communale - le botrai

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du président de l'association Le Botrai qui sollicite une subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer (par 10 voix pour, 1 absention) à l'association « Le Botrai » une aide financière de 200 € en complément du prêt de matériel communal.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 21 juillet 2026

Le Maire,
Annie VALO



La Secrétaire de séance,
Maëva VERON

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.